

Soupçons de détournement de fonds européens : les clés du procès du RN

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION AVEC AFP

27 novembre 2024



Le procès du Rassemblement national (RN), de son ancienne présidente Marine Le Pen, et de 24 autres personnes, soupçonnés de détournement de fonds du Parlement européen au profit du parti d'extrême droite, s'achève ce mercredi 27 novembre à Paris, après la plaidoirie de l'avocat de la cheffe de file de l'extrême droite, aujourd'hui députée au Parlement français. Voici les moments forts de ces huit semaines d'audience.

« *Aucune règle violée* »

Marine Le Pen est arrivée souriante au premier jour de l'audience le 30 septembre. Son parti « *n'a violé aucune règle* », et elle répondra « *à l'intégralité des questions* », promet-elle au tribunal.

Avec un souhait : faire comprendre la vraie « *réalité* » de la vie politique et donner « *un autre son de cloche* » que celui du Parlement européen, à l'origine du signalement à la justice française en 2015.

Quant au « *système* » - « *aaah le système !* », bouillonne-t-elle -, mis en place selon l'accusation entre 2004 et 2016 pour payer avec l'argent du Parlement européen des assistants parlementaires européens « *fictifs* », elle le dira du début à la fin : il n'y en a eu « *aucun* ».

Marine Le Pen s'est rarement départie de son sourire, comme le 13 novembre pendant une pause lors de l'audience des plaidoiries finales, où elle est photographiée riante au côté de Louis Aliot, vice-président du RN (photo ci-dessus).

| **Rien de « *fictif* »**

Premier ex-député européen interrogé, Fernand Le Rachinel avait décrit pendant l'enquête comment il s'en était pris « *plein la gueule* » au parti pour avoir raconté qu'on lui avait « *imposé* » des assistants parlementaires qui travaillaient en réalité pour le FN. À la barre et sous les yeux de la cheffe, il est plus mesuré... mais concède ne pas avoir « *choisi* ».

Il sera le seul. Les huit autres ex-eurodéputés et 12 anciens assistants parlementaires soutiendront tous que leurs contrats n'avaient rien de « *fictif* ».

Sous l'œil parfois amusé, souvent exaspéré des magistrats, Louis Alliot détaillera minutieusement le « *tri du courrier papier* » qui occupait son assistant parlementaire à plein temps ; le garde du corps de Jean-Marie Le Pen, Thierry Légier, se perdra dans ses explications et la description du « *million de bureaux* », des « *cinq bars* » et des passerelles que compte le

Parlement européen.

Et quand Julien Odoul avait demandé à « faire la connaissance » de l'eurodéputée pour qui il travaillait officiellement depuis quatre mois, c'était pour faire « plus ample » connaissance, précisera-t-il à la barre.

Mails et tableaux

Il y en aura eu des tableaux projetés à l'audience. Ceux listant les contrats litigieux, « *en gras* » ou en « *non gras* ». Ceux des « projections de dépenses », celui listant des salariés du parti... et qui comptait une colonne « payés autrement », dans laquelle apparaissait parfois la mention « Parlement européen ».

Et puis il y a les mails retrouvés par les enquêteurs, et affichés jour après jour à l'écran : « *Ouf, c'est OK, montage financier dans une semaine* »... « *Tu peux la passer sur (tel eurodéputé) ou (telle autre), tu choisis* »... « *Voici l'état des dépenses actuelles, je devrais encore rajouter deux noms [...] mais sur QUI ?* »... « *Nous ne nous en sortirons que si nous faisons des économies importantes grâce au Parlement européen* »... « *Ce que Marine nous demande équivaut qu'on signe pour des emplois fictifs* ».

« *On tourne autour d'une dizaine de mails* » mal rédigés ou « *maladroits* », a balayé Marine Le Pen. « *Mais ça reste une dizaine de mails sur des dizaines de milliers* ».

Marine Le Pen à la barre

Elle y a été interrogée sous trois casquettes : en tant qu'ex-députée européenne jugée pour détournement de fonds publics, en tant

qu'ancienne patronne du parti pour répondre du « système » qui y aurait été mis en place, et enfin en tant que représentante actuelle du RN, jugé en tant que personne morale (elle a eu un pouvoir de son président Jordan Bardella).

Sa défense est restée la même : « *aucun système* », « *zéro preuve* », beaucoup de « *mensonges* » voire de « *la fiction* ». À la barre elle fulmine - « *je me défends !* » -, parle « *politique* », et change de sujet quand les questions lui déplaisent.

Avocate de profession, Marine Le Pen est de loin la prévenue la plus assidue au procès, elle y a inlassablement déroulé ses arguments. À la barre, comme à côté, refaisant régulièrement l'audience pour les journalistes pendant les pauses.

| Le ras-le-bol du tribunal

C'était son dernier interrogatoire le 6 novembre, Marine Le Pen venait une nouvelle fois de s'emporter contre les « *méthodes pas très loyales* » de l'enquête... Et le tribunal en a eu assez : *“Ici on n'est pas en politique, on est devant un tribunal correctionnel. J'ai l'impression qu'on est dans un monde parallèle, où vous répétez des choses qui ne sont pas des réponses aux questions qu'on vous pose”*, la recadre sèchement la présidente Bénédicte de Perthuis.

| Réquisitions avec effet immédiat

Un « *système organisé, systématisé* », « *au mépris des règles démocratiques* », pour faire du Parlement européen « *leur vache à lait* », le préjudice financier a été estimé à 4,5 millions d'euros.

Les réquisitions sont tombées le 13 novembre, avec notamment cinq ans de prison dont deux ans ferme aménageables, 300 000 euros d'amende réclamés contre Marine Le Pen. Et une demande d'inéligibilité avec exécution immédiate, qui met en péril les ambitions pour 2027 de la triple candidate à la présidence de la République. « *C'est ma mort politique qu'on réclame* », réagira-t-elle.